



Dossier de surendettement

Par **efka8231**, le 14/12/2010 à 10:15

Bonjour,

je vous écrit car j'aurais souhaiter savoir si légalement il y aurait une solution afin de rompre un dossier de sur-endettement.

je travail depuis plus de 4ans dans la même entreprise, j'ai toujours payer mes créanciers...

je vous remercie par avance de votre réponse.

cordialement.

kevin

Par **fabienne034**, le 14/12/2010 à 10:43

oui au bout de cinq ans, encore un an à attendre

pour tout savoir sur le surendettement:

<http://www.fbis.net/surendettement.htm>

Par **efka8231**, le 14/12/2010 à 11:26

au bout de 5 ans de? dossier de surendettement? emploi fixe?

aj'ai regarder le lien que vous m'avez transmit et je ne trouve pas la reponse a la question que je me pose.